



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2024

Conseillers élus : 14

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Présents : 13

Membres présents : KREMMELE Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoint

Date de convocation :
18/01/2024

ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - LAPP Kathy - MORIN Frank -

RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves - SOULIER Evelyne -

STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry

Compte-rendu affiché
le 25/01/2024

Membres absents non excusés : BELTRAMI Virginie

Secrétaire de séance : KREMMELE Nicolas

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Remboursements facture carburant payée par le Maire
4. Remboursement facture guirlande de Noël payée par le 1^{er} adjoint
5. Rénovation du stand de tir : dérogation et validation de la déclaration de travaux
6. Rénovation du stand de tir : validation du plan de financement et détail des coûts sur base de devis estimatifs
7. Sécurisation circulation dans le village
8. Point Zones d'accélération ENR
9. Divers

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Nicolas KREMMELE a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Remboursement facture carburant payée par le Maire

Le Maire Raphaël MEHL indique avoir alimenté la carte carburant de la Commune à hauteur de 288,28 € payé sur ses frais personnels. (Carte carburant utilisée par les employés communaux pour leur activité).

Une délibération est nécessaire pour son remboursement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

valide le remboursement de cette somme.

4. Remboursement facture guirlande de Noël payée par le 1^{er} adjoint

Le 1^{er} adjoint Nicolas KREMMELE indique avoir acheté pour le compte de la commune une guirlande à énergie solaire afin qu'elle soit placée dans le village durant les illuminations de Noël.

Coût de la guirlande : 18,59 € payée sur ses frais personnels

Une délibération est nécessaire pour son remboursement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

valide le remboursement de cette somme.

5. Rénovation stand de tir : dérogation et validation déclaration de travaux

- Dérogation à l'article 2.2.6 Zone UB du PLUI concernant les aspects de toiture
- Validation de la déclaration préalable n° DP 067 287 24 R0001 concernant le remplacement de la toiture et de la réfection de la façade du stand de tir

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide

La dérogation à l'article 2.2.6 Zone UB du PLUI concernant les aspects de toiture

La déclaration préalable n° DP 067 287 24 R0001 concernant le remplacement de la toiture et de la réfection de la façade du stand de tir

6. Rénovation stand de tir : validation du plan de financement et du détail des coûts sur base de devis estimatifs

Nicolas KREMMEL présente les devis estimatifs ci-dessous dans le cadre du projet de rénovation du stand de tir 10 mètres :

STAND DE TIR			
Désamiantage / Charpente / Couverture / Façade / Chauffage			
2 rue Eglantines - 67270 MELSHEIM			
SYNTHESE DES OFFRES			
Lots & Entreprises		OFFRES RECUES	PRIS EN COMPTE POUR ESTIMATIF
Lot n°01 / Charpente			
Ent	SCHUMACHER	46 760,00 €	
Ent	GEFC	56 895,00 €	
Ent	ADAM	43 155,00 €	43 155,00 €
Lot n°02 / Désamiantage - Couverture			
Ent	ATT	156 476,60 €	156 476,60 €
Lot n°03 / FACADES			
Ent	KONAY	22 399,00 €	22 399,00 €
Ent	KLEINMANN	29 282,25 €	
Ent	NONNENMACHER	/	
Lot n°04 / CHAUFFAGE			
Ent	THERMI-EXPERT - 100% ELEC	6 533,16 €	
Ent	THERMI-EXPERT - PAC + CASSETTES	25 500,00 €	25 500,00 €
Ent	CLIM DIFFUSSION - PAC + CASSETTES	26 526,00 €	
Lot n°05 / GROS ŒUVRE			
Ent	SUSS	6 120,00 €	6 120,00 €
Lot n°06 / BUREAU CONTRÔLE			
Ent	SOCOTEC	5 000,00 €	5 120,00 €
		MONTANT TOTAL HT	258 770,60 €
		TVA 20,00 %	51 754,12 €
		MONTANT TOTAL TTC	310 524,72 €

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

Recettes	FCA (38,6% du prix hors taxe)	100000
	DETR/DSIL (23,4% du prix hors taxe)	60524,72
	Emprunt	150000
Dépenses	Coût ht	258770,6
	Coût ttc	310524,72

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- valide l'estimatif des coûts sur base de devis présenté
- valide le projet de rénovation du stand de tir 10 mètres et le plan de financement présenté
- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention FCA et DETR/DSIL évoquées

7. Sécurisation circulation dans le village

Yannick WENDLING, 2^{ème} adjoint indique que l'entreprise EG Signalisation a été sollicitée une première fois afin d'étudier la sécurisation de 3 points dans le village :

- Prévenir l'accès de poids lourds et de vitesse excessive rue des Moutons
- Sécuriser la sortie de camions au niveau de l'entreprise Vollmer et mettre en place un marquage au sol au niveau du virage afin d'éviter qu'il ne soit coupé
- Matérialiser des places de parking au niveau de l'intersection de la rue de la laiterie et de la rue de l'école.

Le devis sera retravaillé avec l'entreprise et la réalisation de ces éléments sera validée lors du prochain Conseil Municipal.

8. Zones d'accélération ENR

Le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu à l'ancienne école de Melsheim le mercredi 24 janvier 2024 au sujet de l'identification de zones d'accélération de production d'Energies Renouvelables, comme demandé par la loi promulguée le 10 mars 2023.

Des zones d'accélération, indiquant que la collectivité est favorable à l'implantation potentielle de projets de production d'ENR doivent être déterminées par le Conseil Municipal, et une consultation des citoyens doit être menée.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal propose les éléments ci-dessous.

Energie renouvelable	Avis du Conseil Municipal
Photovoltaïque au sol sous forme de parcs	La commune de Melsheim ne présente pas de friche industrielle ou de surface pouvant accueillir ce genre de projet. (minimum 1 hectare). Pas de ZA ENR dédiée.
Photovoltaïque au sol sous forme d'ombrières	La commune de Melsheim ne présente pas de parking ou de surface pouvant accueillir ce genre de projet. Pas de ZA ENR dédiée.
Photovoltaïque sur toiture	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Panneaux solaires thermiques sur toiture	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Géothermie profonde	Pas de ZA ENR dédiée
Géothermie de surface	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Aérothermie	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Méthanisation	Pas de ZA ENR dédiée
Bois Biomasse	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Hydroélectricité	La Zorn faisant partie d'une zone protégée, pas de ZA ENR dédiée
Réseaux de chaleur et froid	Classer toutes les zones urbanisées ou à urbaniser en ZA ENR à l'exception des zones à protéger
Eolien	Pas de ZA ENR dédiée

Un dossier de consultation et un registre de recueil d'avis de la population est disponible en mairie jusqu'à fin janvier.

Ces propositions du Conseil Municipal ainsi que les remarques remontées en réunion publique et durant la consultation en mairie seront remontées à la Communauté des Communes du Pays de la Zorn qui transmettra aux services de l'état compétents.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

valide ces propositions de ZA ENR et cette démarche

9. Divers

- Remerciement reçu de la part de bénéficiaires d'un panier garni dans le cadre d'un grand anniversaire
- Retour des employés communaux sur l'opération de broyage réalisée le 13 janvier 2024 : bilan positif à réitérer
- Démarrage des travaux de renforcement du dalot à priori prévu pour fin janvier

Séance close à 21h15

Le Maire

Raphaël MEHL